

161

DM11

Projet de construction de la centrale
 Mercier par Hydro-Québec
 Grand-Remous

6211-03-008



PÊCHE SPORTIVE DU RÉSERVOIR BASKATONG INC.
 (Aire faunique communautaire, A.F.C.)

Grand-Remous, le 18 décembre 2001

(Envoi par tc: 418 - 643-9474)
 # total de pages: (3)

Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement
 Edifice Lomer-Gouin
 575, rue St-Amable, bureau 2.10
 Québec, Qc
 G1R 6A6

Attention: Mme Renée Poliquin

Objet: Projet de construction de la Centrale hydroélectrique Mercier à Grand-Remous
 par Hydro-Québec

“MÉMOIRE” de Pêche Sportive du Réservoir Baskatong Inc.
(Aire Faunique Communautaire, A.F.C.)

Nous n'avons pas d'opposition concernant le projet de centrale à Mercier. Cependant, nous avons trois (3) points qui nous préoccupent et que nous considérons très importants:

I.) Niveau d'eau:

- a) La gestion du niveau de l'eau qui devrait demeurer la même qu'avant la construction ou devenir meilleure en respectant bien sûr les niveaux minimums afin de permettre aux dorés d'atteindre leurs frayères au printemps et les niveaux maximums pour ne pas nuire aux activités des 26 pourvoires situées sur ce réservoir ou d'endommager leurs installations et finalement de limiter l'érosion.

Il est très important de noter que les bas ou hauts niveaux d'eau n'affectent pas seulement le réservoir lui-même mais aussi les lacs Piscatosine, Cockanagog, de la Caméra, Du Chêne et Georges qui représentent "l'ensemble" du Réservoir Baskatong.

18 décembre 2001
Mémoire de Pêche Sportive du Réservoir Baskatong
2 ...

Nous exigeons que les niveaux d'eau suivants soient respectés:

Approx. du 15 au 25 avril	pour frai du doré	Besoin, niveau entre 216 à 217
Pour le 15 mai	pour l'ouverture de la pêche et navigation sécuritaire	Besoin, niveau 221 minimum
Balance de la saison, jusqu'au 15 septembre	pour navigation sécuritaire et opérations des 26 Pourvoyeurs	Besoin, niveau 221 minimum
Après le 15 septembre	pour prévenir l'érosion à cause des vents élevés à l'automne	Besoin, niveau 220 <u>ou moins</u>

- b) Nous semblons comprendre que le débit maximal pouvant être turbiné serait de quelque 360 M cubes/seconde et que lors des situations de bas niveau ou périodes de sécheresse; etc, Hydro pourrait opérer seulement un groupe pour turbiner seulement 45 M cubes/seconde, si Hydro est obligé de le faire.

Nous ne pouvons pas comprendre comment Hydro sera satisfait ou comment il sera rentable de turbiner seulement 45 M cubes/seconde ou même 100 M cubes/seconde, alors qu'Hydro pourrait avoir la capacité de turbiner 360 M cubes/seconde.

Cela pourrait créer une situation de bas niveau pour le Baskatong, car au cours des dernières années, sans avoir des turbines durant la période de mai à septembre, le Baskatong n'a pas un débit de 360 M cubes/seconde à donner.

2.) Dévalaison des poissons:

Nous semblons comprendre qu'il y aura des grilles d'installées à l'ouverture des pertuits et que la dimension des trous dans les grilles sera 12 cm.

Nous questionnons la grosseur des grilles de 12 cm (4.72 pouces). Nous croyons que plusieurs poissons d'une grosseur raisonnable seront encore capables de passer à travers les grilles ou encore pire, qu'ils seront pris dans les grilles.

Nous nous demandions s'il ne serait pas plus prudent d'avoir des grilles d'une grosseur de 8 cm (3.15 pouces) ou même d'une grosseur de 6 cm (2.36 pouces)?

Nous apprécierions qu'Hydro étudie plus longuement cette chose.

18 décembre 2001

Mémoire de Pêche Sportive du Réservoir Baskatong

3 ...

3.) **2% de mise en valeur, de la valeur totale du projet:**

Nous semblons avoir compris que le montant mentionné plus haut ira à la MRC de la Vallée de la Gatineau qui décidera quels montants seront accordés à quels projets.

Nous sommes absolument en désaccord avec cette procédure.

Nous avons eu l'expérience avec la MRC dans le passé, ié Volet II. Il semble que les montants ainsi que les projets sont décidés à l'avance (ié Parc linéaire, etc) et sont loin d'avoir rapport avec le Réservoir Baskatong, qui 99% du temps est éliminé ou non considéré comme important.

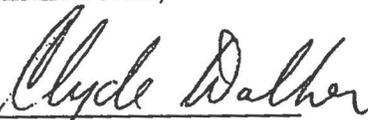
L'AFC du Baskatong a un projet en marche, soit la "création d'une pisciculture à dorés" qui n'est pas encore complétée et pour laquelle la MRC n'a accordé aucune considération sérieuse au cours des deux dernières années.

Par conséquent, nous demandons que tous les projets qui concernent le Baskatong même ainsi que les Municipalités de Grand-Remous et Montcerf-Lytton aient la première priorité.

De plus, l'AFC du Baskatong appuie la municipalité de Grand-Remous dans sa demande que 80% du 2% aille à la Municipalité de Grand-Remous et 20% du 2% aille à la Municipalité de Montcerf-Lytton.

Vous remerciant à l'avance pour votre attention, espérant que nos préoccupations seront prises en considération, nous demeurons,

Sincèrement Vôtres,



Clyde Walker, directeur général

CW/jw